

ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

Siège Social :

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 25/02/1991

BULLETIN SERVICE ~~A~~ N° 37

Classement →

IMPERATIF

APPAREILS CONCERNES →

Avions WASSMER WA40, WA40A, WA40B, WA41 et WA421
tous numéros de série

DELAI D'APPLICATION →

A chaque inspection de routine type 100 heures.

1°) HISTORIQUE :

Divers cas de criques ont été rencontrés sur la structure arrière d'avions WA40 ou dérivés. Ces criques ont été découvertes à l'occasion des inspections répétitives effectuées suivant le Bulletin Service WASSMER WA40 n° 19 (Consigne de Navigabilité n° 72.50).

2°) INSPECTION :

Toutes les 100 heures de vol, à l'occasion des inspections de la partie arrière du fuselage suivant le Bulletin Service WASSMER WA40 n° 19 (CN 72.50), effectuer une recherche de criques dans toute la zone de fixation de l'empennage horizontal (voir croquis page suivante). L'inspection peut se faire en déposant les trappes de visite située de chaque côté du fuselage et en inspectant visuellement toute la zone, directement et/ou à l'aide d'un miroir orientable suivant les situations, tout en éclairant fortement la zone à l'aide d'une source de lumière portative. En cas de doute, déposer le carénage arrière pour améliorer l'accès à la zone incriminée et employer tous moyens convenables pour révéler la crique éventuelle. On peut aussi aider à détecter ou confirmer l'existence de criques en exerçant des efforts alternés sur l'empennage, dans toutes les directions.

3°) SANCTION :

Si aucune crique n'est découverte, remonter les carénages et porter mention de l'application du présent Bulletin Service dans les livrets de l'aéronef.

En cas de criques, la réparation devra être effectuée en atelier spécialisé, par un soudeur licencié Aéronautique. La page 213 du manuel d'entretien de l'avion WA40 et dérivés donne quelques règles de base concernant ce type de réparation.

Approbation D.G.A.C.
293 /DT du
18 Mars 1991

Page
1 / 2

ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

siège Social:

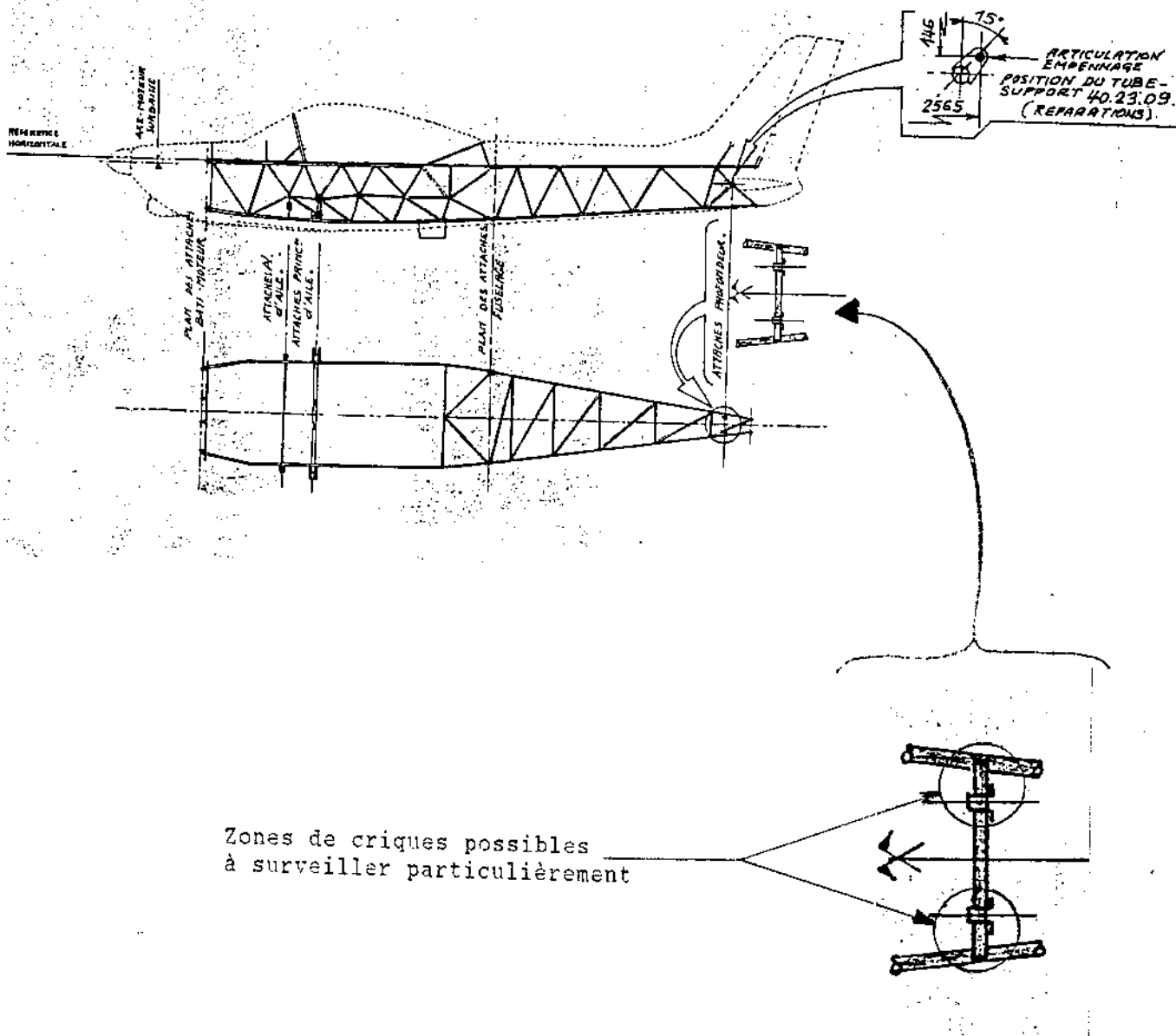
Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 25/02/1991

BULLETIN SERVICE ~~A~~ N° 37



Approbation D.G.A.C.
299 / DT du
18 Mars 1991

Page
2/2